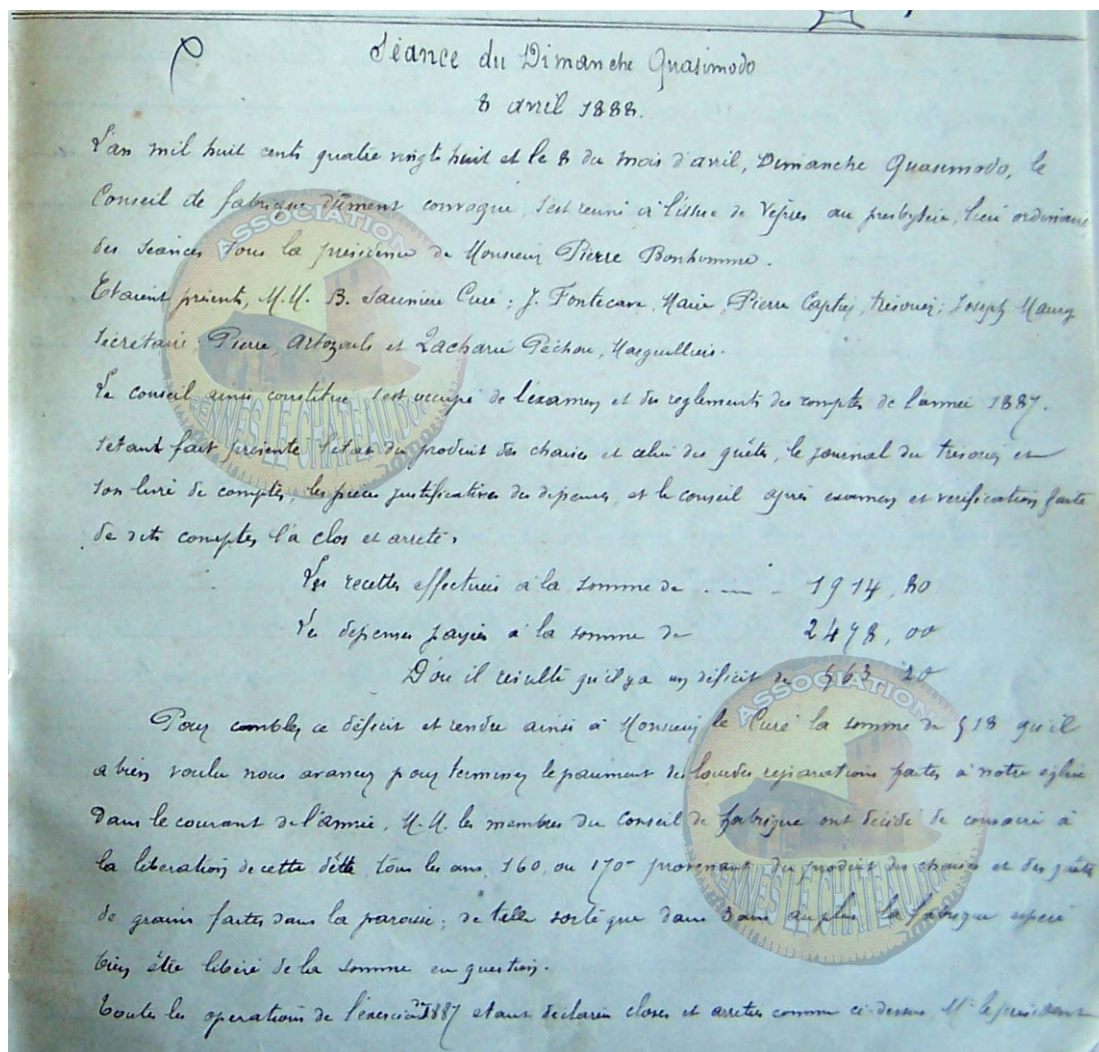


## DÉLIBÉRATION DU 8 AVRIL 1888

Lors de cette séance, le Conseil de Fabrique de Rennes-le-Château décide de rembourser à l'abbé Saunière une avance de 518 francs qu'il a faite pour d'importantes réparations à l'église.



### Séance du dimanche Quasimodo 8 avril 1888

L'an Mil huit cent quatre-vingt-huit et le 8 du mois d'avril, Dimanche Quasimodo, le Conseil de Fabrique dûment convoqué s'est réuni à l'issue des Vêpres au presbytère, lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre Bonhomme. Étaient présents MM. B. Saunière Curé ; J. Fontecave, Maire ; Pierre Captier, trésorier ; Joseph Maury, Secrétaire ; Pierre Artozouls et Zacharie Péchou, Marguilliers.

Le Conseil ainsi constitué s'est occupé de l'examen et des règlements des comptes de l'année 1887.

S'étant fait présenter l'état du produit des chaises et celui des quêtes, le journal du trésorier et son livre de comptes, les pièces justificatives des dépenses et le Conseil après examen et vérification faite des dits comptes l'a clos et arrêté :

Les recettes effectuées à la somme de	1914,80
Les dépenses payées à la somme de	2478,00
d'où il résulte qu'il y a un déficit de	563,20

Pour combler ce déficit et rendre ainsi à Monsieur le Curé la somme de 518 qu'il a bien voulu nous avancer pour terminer le paiement des lourdes réparations faites à notre église dans le courant de l'année, MM. Les membres du Conseil de Fabrique ont décidé de consacrer à la libération de cette dette tous les ans 160 ou 170 frs provenant du produit des chaises et des quêtes de grains faites dans la paroisse ; de telle sorte que dans 3 ans au plus la Fabrique espère bien être libérée de la somme en question.

Toutes les opérations de l'exercice 1887 étant déclarées closes et arrêtées comme ci-dessus M. le Président

## page 2

a ensuite soumis à l'examen du Conseil le projet du budget de 1889 dressé par le bureau des Marguilliers ; ce projet appuyé des renseignements propres à en justifier la proposition ayant été discuté article par article, le Conseil a procédé au vote du budget et en a réglé :

1° Les recettes ordinaires à la somme de .....	166 frs
2° Les recettes extraordinaires .....	104,85
3° Les dépenses ordinaires à la somme de .....	649,80
4° Les dépenses extraordinaires à	
d'où il résulte un déficit de .....	378,95

Le Conseil de Fabrique a ensuite décidé, ou plutôt confirmé, l'article cinquième de la séance du 1<sup>er</sup> janvier 1888<sup>1</sup>, qui dit que le paiement des chaises pour cette année aura lieu non pas à la fin de l'année comme par le passé, mais dans le courant du mois de juin ou de juillet et que pour l'année 1889 et les autres, jusqu'à nouvel ordre les chaises se paieront d'avance c'est-à-dire dans le courant du mois de janvier.

Enfin, le Conseil de Fabrique a confirmé et complété l'article sixième de la même séance qui dit que toute chaise en place non payée à l'époque fixée, comme aussi laissée ou abandonnée, par suite de décès, de départ ou par n'importe quelle raison, sera barrée, reviendra à la Fabrique, la mettra aux enchères s'il y avait plusieurs acquéreurs ou suivant qu'elle le jugera à propos la délivrera à la personne qui la demandera moyennant 1 fr d'amende et la rente annuelle à payer. Sont soumis à la même peine ceux ou celles qui n'ayant pas auparavant de chaise ou de place à l'église en demandent une.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil étant épuisées le procès-verbal a été clos et après lecture du dit les membres ont signé, et le Président a levé la séance.

Fait à Rennes-le-Château les an, mois et jour ci-dessus indiqués.

CAPTIER      MAURY      ARTOZOULS  
PÉCHOU      SAUNIÈRE Ptre

<sup>1</sup> [http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique\\_01\\_01\\_1888\\_lambris.pdf](http://www.asso-rlcdoc.dafun.com/Villes%20Villages/ville%20rennes%20le%20chateau/images1/Fabrique_01_01_1888_lambris.pdf)



a ensuite soumis à l'examen du conseil le projet du budget de 1889, dressé par le bureau de  
 Laiguelles; ce projet appuyé sur les renseignements propres à en justifier la proposition, ayants été  
 luents article par article, le conseil a procédé au vote du budget et en a réglé:

1 <sup>o</sup> Les Recettes ordinaires à la somme de	106
2 <sup>o</sup> Les Recettes extraordinaires	104 85
3 <sup>o</sup> Les Dépenses ordinaires à la somme de	649 80
4 <sup>o</sup> Les Dépenses extraordinaires à la	

D'où il résulte un déficit de 378 95

Le conseil de fabrique a ensuite décidé, ou plutôt confirmé, l'article cinquième de  
 la séance du 1<sup>er</sup> janvier 1888, qui dit que le paiement des chaises pour cette année aura  
 lieu non pas à la fin de l'année comme par le passé, mais dans le courant du mois de juin ou de  
 juillet et que pour l'année 1889 et la suite jusqu'à nouvel ordre le paiement des chaises  
 cessera d'être fait dans le courant du mois de janvier.

Enfin, le conseil de fabrique a confirmé et complété l'article sixième de la même séance qui dit  
 que toute chaise ou place non payée à l'époque fixée, comme aussi laissée ou abandonnée, par suite  
 de décès de départ ou par n'importe quelle raison, sera barée, reviendra à la fabrique, la  
 mettra aux enchères publiques ou autrement, ou suivant quelle le jugera à propos, la  
 délivrera à la personne qui la demandera moyennant 1<sup>o</sup> l'ammende et la rente annuelle à  
 payer. Tout soumis à la même peine ceux ou celles qui n'ayants pas auparavant de  
 chaise ou de place à l'église en demandent une

... toutes les matières a soumettre à la délibération du conseil et après en avoir  
 le procès verbal a été des et après lecture du dit le membres ont signé, et le  
 qu'on a lu la séance

Fait à Rennes-le-Bateau le six mois et jours ci-dessus indiqués.

Célestine Nouvel, pasteur

Déchaux, Secrétaire

**Nota :**

Il est souvent expliqué par divers auteurs que l'abbé Saunière aurait avancé cette somme de 518 francs à la Fabrique grâce au don qu'aurait fait l'un de ses devanciers, Barthélémy Pons, à son départ de la paroisse en 1878. Sur son site, André Galaup produit la lettre de 1959 d'un habitant de Rennes-château relatant les circonstances de ce don : « Le curé Pons, à Rennes faisait aussi de la médecine, il en avait le droit à cette époque. Il aurait guéri une femme atteinte d'une maladie incurable... (ver solitaire, croit-on). En remerciement le curé reçut 600 frs destinés à restaurer l'église. »<sup>2</sup>. S'il n'est pas connu de preuve matérielle

<sup>2</sup> <http://rennes-le-chateau-en-quete-de-verite.e-monsite.com/accueil/page-43.html>

de ce don, c'est, semble-t-il, la version qui se racontait sur la colline dans les années cinquante et soixante et c'est probablement ce qu'entendit aussi sur place René Descadeillas à cette même époque qui en dira ceci dans sa *Mythologie du trésor de Rennes*<sup>3</sup> : « *D'après un témoignage, cet argent aurait pu provenir d'un prédécesseur de Saunière, l'abbé Pons, curé de Rennes avant et après la guerre de 1870, qui mourut en 1878*<sup>4</sup>. *Il faisait profession de soigner les gens. Or, il aurait guéri une femme atteinte d'une maladie prétendue incurable, en l'espèce le ténia, et reçu d'elle une somme de 600 fr. destinée à subvenir aux frais de réparation de l'église. Cette somme serait restée inemployée à la mort de l'abbé, en 1878.* ». Pour l'heure, si le don fait par l'abbé Pons à la paroisse pour des réparations à l'église est entré en possession de l'abbé Saunière qui l'utilisa pour avancer 518 francs à la Fabrique pour les dites réparations, il paraît surprenant que cette dernière remboursât au curé cette avance qui, de fait, ne lui appartenait pas à l'origine ! C'est d'autant plus curieux que l'abbé Pons aurait pu l'apprendre à Bugarach où il s'était retiré depuis 1878. Il est davantage probable que son legs soit indépendant de l'avance faite à la Fabrique par l'abbé Saunière en 1888 ; avance qui provenait certainement de ses fonds personnels !

Sur ce dernier point, dans sa notice de 1962<sup>5</sup>, René Descadeillas s'étonnait déjà de l'importance de la somme prêtée par l'abbé Saunière à la Fabrique : « *C'est en 1888 que commencent les réparations. On remarque dès ce moment dans les délibérations du conseil de fabrique, que le curé Saunière avance à la caisse une somme de 518 francs. Le prêtre avait donc personnellement de l'argent. Or, on ne lui avait jamais connu de ressources particulières, et il reste douteux que le montant des économies qu'il aurait pu réaliser à Rennes sur son traitement et son casuel atteigne en deux ans et demi plus de 500 francs, somme élevée à cette époque.* ». Ne peut-on pas simplement envisager que très peu de temps après son arrivée à Rennes-le-Château, l'abbé Saunière s'adonnait déjà exagérément aux demandes de messes ?

Envoyer vos commentaires à : [asso-RLC.doc@orange.fr](mailto:asso-RLC.doc@orange.fr)  
ou directement sur la news

---

<sup>3</sup> *Mythologie du Trésor de Rennes* par René Descadeillas, éditions Collot, p. 16.

<sup>4</sup> René Descadeillas commet ici une erreur : 1878 n'est pas l'année de décès de Barthélémy Pons mais celle où il se retire à Bugarach, en août. Il décède le 6 février 1895.

<sup>5</sup> Bulletin *Parle-moi de Rennes-le-Château*, 2007.